

## DEMARCHE A EFFECTUER AVANT LA DEMANDE DE BOURSE 2023 / 2024

### FAIRE SA DECLARATION DE REVENUS

#### POUR AVOIR LA BOURSE :

➤ Il faut **obligatoirement faire votre déclaration d'impôt** sur les revenus perçus en 2022 même si vous êtes **sans ressource**, ou arrivés en France entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 juillet 2022. **Votre avis d'imposition reçu vers la fin août 2023 sera réclamé lors de votre demande de bourse à la rentrée de septembre 2023.**

Sans ce document, vous ne pourrez pas faire de demande de bourse.

**IMPORTANT : pensez à déclarer tous vos enfants lors de votre déclaration.**

#### COMMENT FAIRE VOTRE DECLARATION DE L'IMPÔT:

➤ Par internet sur le site <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

Ou

➤ Au format papier en allant au centre des impôts proche de votre domicile

**NB : DECLARER LES REVENUS PERÇUS EN 2022**

#### QUAND FAIRE VOTRE DECLARATION DE L'IMPÔT :

➤ Par internet sur le site <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

A partir du **13 avril 2023** et jusqu'au **7 juin 2023** dernier délai

➤ Version papier : jusqu'au 18 mai 2023 dernier délai

#### OÙ SE FAIRE AIDER :

LYCEE JACQUES BREL – ESPACE SERVICES

TOUS LES MERCREDIS DE 13H00 A 14H30

2 Rue Albert Jacquard, 69200 Vénissieux (sans rendez-vous)